

ÉTUDES Horticulture



Veille concurrentielle internationale sur le marché de l'horticulture d'ornement en 2020

Ces dernières années, les consommateurs et citoyens ont plébiscité les fleurs et plantes afin de se faire plaisir et profiter d'un environnement privé et collectif végétalisé. La quête de nature, renforcée par les crises Covid19 et la prise de conscience générale de la nécessité d'agir positivement sur sa santé et son environnement, assurent une demande pérenne en fleurs et plantes.

Dans ce contexte, les opérateurs économiques de la production à la distribution s'adaptent pour répondre aux exigences accrues des consommateurs : hyper-segmentation avec des produits à forte valeur ajoutée ou nouveaux segments de produits « prix », limitation de l'impact environnemental, produits locaux-français, adaptation au e-commerce, etc.

Dans un contexte économique certes dynamique mais aussi structurellement concurrentiel et conjoncturellement inflationniste, les filières européennes de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage tentent de se renforcer à la fois sur leur compétitivité « prix » et « hors prix ».

Au-delà des rôles sociétaux et environnementaux qu'elle joue pleinement, la filière française de l'horticulture, de la

fleuristerie et du paysage est une filière économique incontournable : près de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, plus de 52 000 entreprises spécialisées et 186 000 emplois¹.

Dans ce contexte, les professionnels de la filière horticole française et FranceAgriMer ont souhaité suivre les évolutions de la compétitivité de la filière française par rapport à ses concurrents européens.

Objectifs et Méthodologie

L'objectif de cette étude est de mettre à disposition des acteurs français de la filière horticole un outil d'aide à la décision conçu à partir d'informations annuellement collectées pour connaître l'évolution du niveau de compétitivité de la filière française face à ses principaux pays concurrents. Il s'agit également d'avoir une vision claire des atouts et des handicaps des concurrents afin de comprendre les dynamiques de la compétitivité et d'anticiper ces évolutions.

Pays suivis : Espagne, Italie, France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Pologne.

Cette analyse de la compétitivité des différents pays s'appuie sur l'étude de 47 indicateurs-clés, eux-mêmes composés de

1. Source : ValHor

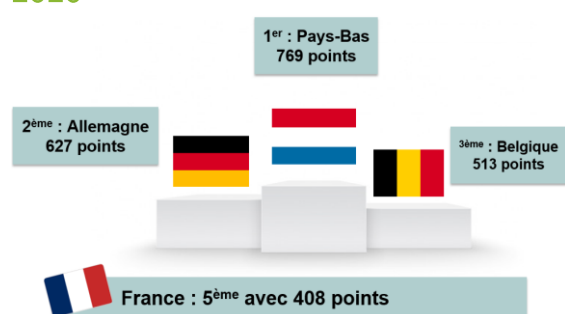
données chiffrées et d'éléments qualitatifs issus de bibliographies ou d'entretiens réalisés auprès d'acteurs-clés des différents pays étudiés. Pour chaque indicateur considéré, une note est attribuée à chacun des pays, afin de pouvoir les classer en fonction des différents indicateurs.

Ces indicateurs sont ordonnés selon six axes de compétitivité :

1. Le potentiel de production : **230 pts ;**
2. La maîtrise environnementale et énergétique : **160 pts ;**
3. La capacité des entreprises à conquérir des marchés : **220 pts ;**
4. Le portefeuille de marché : **195 pts ;**
5. L'organisation de la filière : **144 pts ;**
6. L'environnement macro-économique : **45 pts.**

En plus de l'analyse de la compétitivité, un focus a été réalisé concernant les postes de coûts (hors main d'œuvre) et les facteurs d'augmentation des prix au sein de la production horticole.

Classement final de la compétitivité 2020



Les Pays-Bas restent nettement à la tête du classement du fait d'un potentiel de production élevé (moyens R&D importants, surfaces de cultures les plus importantes d'Europe, très forte valeur à la production

du fait de productions intermédiaires réalisées à façon dans d'autres pays) et un positionnement « oligopolistique » pour conquérir les marchés (entreprises leaders de plus d'un milliard de chiffre d'affaires, large gamme complétée par des productions partenaires hors Pays-Bas, bon niveau de valorisation et présence sur l'ensemble des marchés à valeur ajoutée européens et mondiaux).

Comme en 2018, **l'Allemagne** se place en seconde position des pays les plus compétitifs grâce à ses bonnes performances sur les axes « Potentiel de production » (avec une valeur à la production désormais supérieure à la France), « Maîtrise de l'environnement », « Portefeuille marché » et « organisation de la filière ».

Désormais, **la Belgique** est en troisième position et distance la France grâce à un potentiel de production maintenu tout en évoluant positivement sur la maîtrise environnementale (utilisation importante de l'usage mineur des PPPs² et plan de soutien sur les économies d'énergie) et une croissance à l'export, notamment sur les marchés à forte valeur ajoutée (France, Allemagne, Angleterre).

En 2020, **l'Italie** passe devant la France en quatrième position, avec 453 points, du fait d'une croissance sensible de son potentiel de production, des efforts importants sur les énergies vertes (éolien, solaire, gaz) et d'une dynamique accrue des filières grâce à un nouveau plan national dédié à l'horticulture.

La France est en cinquième position avec 423 points. Ce positionnement s'explique, d'une part, par des éléments défavorables : potentiel et valeurs à la production en baisse, manque de main d'œuvre disponible, peu d'aides dédiées contrairement aux concurrents, faible concentration des opérateurs, bassins avec peu d'entreprises de taille internationale et pression parasitaire accrue sans solutions performantes de protection des plantes. D'autres parts, la France se maintient du fait d'atouts majeurs : un marché intérieur dynamique, une filière animée et responsable, des importations très importantes mais stables et des exportations en légère croissance.

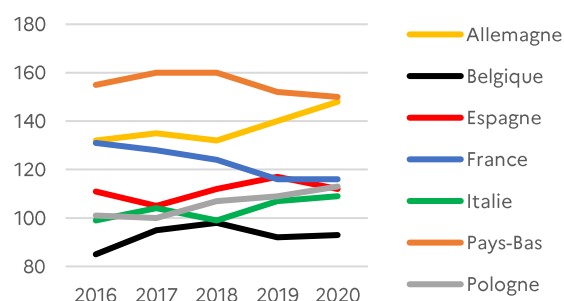
L'Espagne est en sixième position, avec 390 points, proche de la France grâce à des évolutions positives autour d'aides dédiées à la production qui stimulent l'amont de la filière et une part croissante des énergies renouvelables.

Enfin, **la Pologne** est encore fortement détachée, avec 304 points, en restant globalement stable mais avec un signal positif autour de l'augmentation des surfaces dédiées à la production horticole.

Analyse des résultats de la compétitivité de 2016 à 2020

Axe 1 : Potentiel de production

Évolution du score par pays sur l'Axe 1 de 2016 à 2020



La **performance française** a diminué de 15 points, soit - 13 % en 4 ans, à cause d'un net recul sur l'indicateur « Capacité de production ». En effet, malgré une légère augmentation des surfaces, la valeur de la production est en baisse (2,75 Mds € en 2016 contre 2,17 Mds € en 2020³/ 1,44 Mds € en 2015 contre 1,42 Mds € en 2019⁴) et le nombre d'exploitations est en baisse en horticulture ornementale (2 926 en 2020 contre 3 493 en 2016), ce qui engendre une baisse du CA moyen par exploitation. Aussi, au niveau main d'œuvre, la filière souffre d'un manque de disponibilité (métiers en tension sur les bassins de production horticole en concurrence avec d'autres filières).

Les Pays-Bas et l'Allemagne, sont les deux pays d'Europe ayant le potentiel de production le plus élevé. L'Allemagne sur cette période est en nette croissance et passe devant la **France** (avec une valeur de production en nette hausse avec 2,6 Mds €⁵). Les surfaces déclarées en production horticole ornementale sont les plus importantes aux Pays-Bas, avec une croissance entre les années 2016 et 2020.

3. Source : Eurostat

4. Source : AND

5. Source : Eurostat

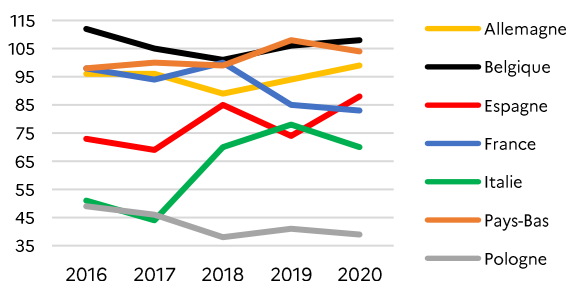
Les Pays-Bas présentent notamment des surfaces en fleurs et plantes ornementales qui équivalent quasiment à celles des 6 autres pays réunis. La performance de l'offre néerlandaise est décuplée du fait de surfaces mises en production en Pologne et Espagne qui sont le fait d'opérateurs néerlandais qui pourraient « rapatrier » la valeur au niveau des structures donneuses d'ordre localisées dans les Pays-Bas.

La Belgique et la Pologne enregistrent une augmentation sensible de leur potentiel de production grâce à une augmentation des valeurs de production pour ces deux pays et une augmentation des surfaces pour la Belgique mais pas pour la Pologne qui est en légère baisse.

Sur l'ensemble des pays observés, le nombre d'exploitation est en baisse structurelle entre - 5 % et - 15 % depuis 5 ans. Cette tendance est compensée par l'augmentation de la taille moyenne, oscillant entre 3 et 8 ha, générant une augmentation de la valeur agricole produite (la France est dans le « Top 3 » avec environ 800 000€ par exploitation).

Axe 2 : Maîtrise de l'environnement

Évolution du score par pays sur l'Axe 2 de 2016 à 2020



La performance française a diminué de 15 points, soit 15 % en 4 ans. Cette diminution

est due à un **net recul sur l'indicateur « Climats et environnement »**. La France est notamment en retard au niveau de la maîtrise de l'environnement avec :

- **La disparition du plan P3A⁶** (reste le CEE⁷ et quelques financements régionaux Sud, Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine);
- **Le label « Plante Bleue »** qui a une croissance modérée;
- **La pression accrue de nombreux parasites (Xylella**, valable pour de nombreux pays d'Europe), avec un choix limité de PPP autorisés et un faible recours aux usages mineurs.

La différence de compétitivité se joue dans un premier temps sur la capacité à utiliser des PPPs en usage mineur permettant une lutte efficace et limitant très fortement les pertes de production. Ainsi, il se dégage trois catégories de pays :

- **Allemagne et Pays-Bas : « Pays leaders en production avec un nombre inférieur à la moyenne de PPP autorisés »**. Pour autant, le levier « usage mineur » permettrait d'avoir une offre beaucoup plus large de PPP à destination de l'horticulture;
- **Belgique, France, Italie, Espagne : « Pays challengers en production avec un nombre supérieur à la moyenne de PPP autorisés »**. Pour la Belgique, il semble que le levier « usage mineur » soit très utilisé et peut être considéré comme un véritable facteur supplémentaire de compétitivité, car il assure à une production d'être totalement valorisée et de réduire très fortement les pertes en végétaux;

6. Projet Agricole et AgroAlimentaire d'Avenir

7. Certificats d'Économie d'Énergie

- **Pologne : « Pays outsider en production avec un nombre inférieur à la moyenne de PPP autorisés ».**

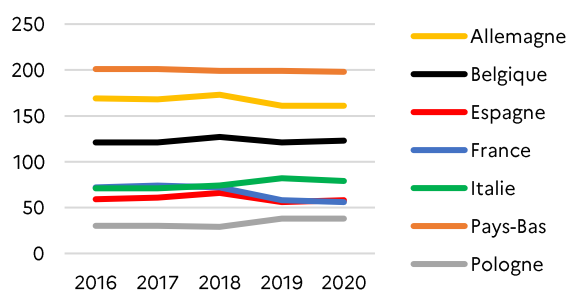
La **Belgique** marque également la **différence par rapport à la France**, grâce à un plan de soutien important en faveur des économies d'énergie (Région Flandres).

L'**Allemagne** quant à elle a distancé la **France** grâce à un poids très croissant des démarches environnementales (PBI⁸) et d'une part importante des énergies renouvelables (Biogaz).

L'**Italie** et, dans une moindre mesure, l'**Espagne** sont en forte croissance : énergie (part croissante des énergies renouvelables avec l'éolien et le solaire) et meilleure maîtrise des problèmes sanitaires.

Axe 3 : Capacités des opérateurs à conquérir les marchés

Évolution du score par pays sur l'Axe 3 de 2016 à 2020



La **performance française** a diminué de 16 points, soit 22 % en 4 ans. Cette diminution est due à un net recul sur l'indicateur « Maîtrise de la logistique » en raison d'une faible concentration ou spécialisation des bassins de production. Malgré une nouvelle dynamique des filières locales (carreau dédié aux Fleurs & Plantes à Rungis, etc.), les **capacités sont parfois limitées pour**

proposer une offre de végétaux locaux, notamment aux entreprises du paysage. La **France a également baissé** sur l'innovation, le poids des marques et le poids des principaux metteurs en marché (stables contrairement aux concurrents en croissance de CA).

La **Pologne** est en croissance grâce à un **regain d'innovations** (notamment pour le bassin autour de Lublin) et une **amélioration nette de sa logistique** (structuration insufflée par les partenaires allemands et hollandais).

L'**Italie est en légère croissance**, grâce à un regain d'innovation dans les fleurs coupées avec une approche marketing forte (innovations bassins Sanremo, Flora Sanremo), une spécialisation par bassins avec huit régions représentant 80 % de production avec la Ligurie largement leader.

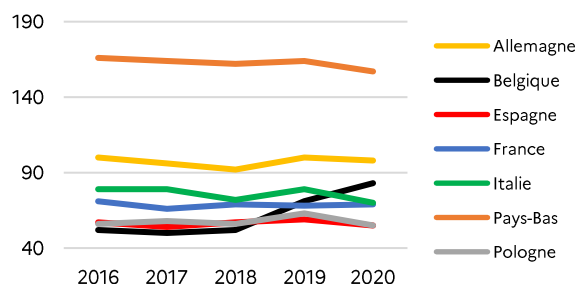
Les pays leaders en production (surface et valeur) ont aussi les opérateurs « metteurs en marché » qui sont plus importants. Pour conquérir les marchés à l'international, seuls les **Pays-Bas et l'Allemagne** ont des opérateurs de mise en marché qui dépassent le milliard d'euros de chiffre d'affaires.

L'année 2020 du fait des **crises Covid19** a été très particulière concernant les marchés. En France notamment, durant les premiers confinements certains commerces ont été fermés (fleuristes et une partie des jardinerie), contrairement à d'autres pays.

8. Protection Biologique Intégrée

Axe 4 : Portefeuille marchés

Évolution du score par pays sur l'Axe 4 de 2016 à 2020



La performance française est relativement stable sur les quatre dernières années...

- Le marché intérieur est dynamique (près de 3 Mds € en 2020 contre 2,7 Mds en 2016) ;
- Les importations principales sont stables (950 M €) ;
- Les exportations sont en légère hausse (77 M € en 2020 contre 66 M € en 2016).

.... Mais en très légère baisse de 2 points, soit - 3 % en 4 ans. Cette diminution provient d'une perte sur l'indicateur « Présence sur le marché domestique », qui n'est pas compensé par l'indicateur « Présence à l'export et sur les marchés cibles » en hausse.

Les **Pays-Bas** et **l'Allemagne** sont stables voire en très légère décroissance. Le marché allemand est clairement très supérieur aux autres marchés européens (plus de 8,5 Mds d'euros).

La Belgique enregistre une très forte progression grâce à :

- Un marché intérieur dynamique (508 M € en 2020 contre 400 M € en 2016), avec une croissance du budget moyen ;
- Une croissance des exportations (460 M € en 2020 contre 430 M € en 2016) ;

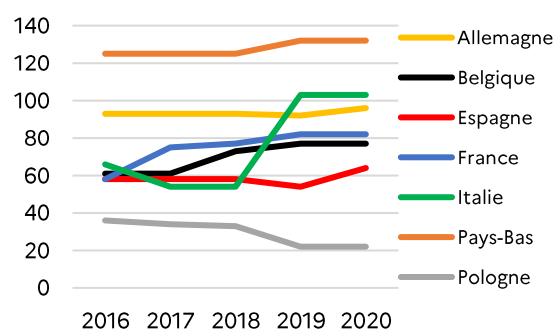
- Un renforcement de ses exportations sur les marchés cibles à valeur (France, Allemagne, Royaume-Uni, etc.).

La France est le seul pays qui a un poids de la grande distribution (Hyper-Supermarchés) supérieur aux circuits spécialisés (Fleuristes et Jardineries). Deux catégories de pays se dégagent :

- « **Grande distribution importante et poids élevé de la vente directe** » avec le poids de la 1^{ère} supérieur à 30 % et le poids de la 2^{nde} autour des 10 % : **France, Allemagne, Pologne** ;
- « **Distribution spécialisée très majoritaire** » avec une distribution moderne autour des 20 % et une part importante de la distribution spécialisée autour des 50 % : **Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas**.

Axe 5 : Organisation de la filière

Évolution du score par pays sur l'Axe 5 de 2016 à 2020



La performance de la **France** sur cet axe a fortement augmenté de 24 points entre 2016 et 2020 avec une progression assez stable depuis ces trois dernières années. Cette augmentation est répartie uniformément entre les indicateurs jugeant de la politique de soutien et de l'organisation collective, notamment grâce à :

- Un plan stratégique de filière permettant de mieux coordonner les moyens ;
- Quelques PCAE⁹ régionaux intégrant des lignes budgétaires dédiées à la filière horticole.
- Une stabilité dans l'organisation (nombre d'OP¹⁰, d'organisation/ groupement ou d'adhésion fédération)

La **France** est à un niveau intermédiaire avec une organisation réelle mais avec des marges de progression (taux faible-moyen d'horticulteurs adhérents à une OP) et un soutien relatif de la filière au regard d'autres filières leaders sur les territoires (vigne, arboriculture, grandes cultures). Aussi, contrairement à certains pays, la France n'a pas de politiques soutenues et régulières de financement de serres horticoles.

Les **Pays-Bas** marquent leur leadership grâce à une filière horticole très organisée (80 % des horticulteurs adhèrent à une OP) et à un soutien spécifique et important (plan stratégique, aides dédiées et niveau de soutien élevé).

L'**Allemagne** et l'**Italie** apparaissent comme des filières très organisées (plus de 60 % d'horticulteurs qui adhèrent à des OP), avec un niveau de soutien important. D'autres parts, l'**Italie est en très forte croissance** grâce à :

- En 2019/2020, une loi de « discipline horticole » permettant de structurer à l'échelle nationale la filière avec des financements dédiés ;
- Un renforcement des groupements coopératifs ;

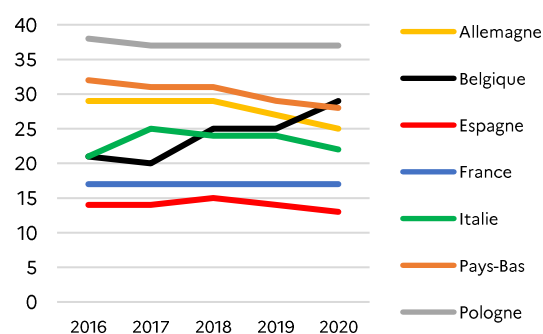
- Un renforcement des organisations syndicales ;
- Une forte adhésion OP (car donne accès au conseil technique).

La **Belgique** et l'**Espagne** ont un bon niveau d'organisation (avec plus de 60 % des horticulteurs adhérent à une OP) mais avec peu de soutiens dédiés à la filière en 2020. Pour l'**Espagne**, le niveau du soutien évoluera très positivement dans les années à venir, au regard des aides importantes prévues dans les investissements de serres.

La **Pologne** a une filière très peu organisée au regard du nombre d'opérateurs adhérents à des OP, un phénomène qui se renforce vu l'historique du pays : les horticulteurs/pépiniéristes s'opposent au modèle collectiviste rappelant les « modèles soviétiques » et l'arrivée d'opérateurs étrangers qui n'ont aucun intérêt à travailler en collectif.

Axe 6 : Environnement macro-économique

Évolution du score par pays sur l'Axe 6 de 2016 à 2020



La **France est très stable au niveau macro-économique, ce qui peut être considéré comme une force** pour les opérateurs et investisseurs. Cependant, la France est très pénalisée à cause de sa fiscalité élevée. Même sur un périmètre européen, ce

9. Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

10. Organisation Professionnelle

facteur qui influence fortement la compétitivité des filières nationales a une grande disparité en fonction des pays.

Aussi, la part du PIB consacrée à l'achat des fleurs et plantes est en dessous des Pays-Bas et de l'Allemagne :

- **L'Allemagne et les Pays-Bas** sont à la fois les pays ayant le plus fort PIB par habitant mais aussi ceux qui ont le part la plus importante de leur PIB dédié à l'achat des fleurs et plantes. Ils sont les plus « gros consommateurs » de fleurs et plantes ;
- Par rapport à l'Allemagne et les Pays-Bas, **l'Italie, la France et la Belgique** ont une part deux fois moins importante de leur PIB dédié à l'achat des fleurs et plantes ;
- **L'Espagne et la Pologne** ont la part la plus faible de leur PIB dédié à ces achats.

La **Belgique** est en forte croissance pour deux raisons :

- Une très forte baisse du taux moyen d'Impôt sur les Sociétés (25 % en 2020 contre 35 % en 2016) ;
- Un PIB en croissance (44 721 € par habitant en 2020 contre 41 529 € par habitant en 2016).

Les Pays-Bas et l'Allemagne sont en légère baisse, du fait d'une non-évolution à la baisse des politiques fiscales, contrairement aux autres pays de l'Europe. Comme pour l'axe 3, notons que la crise du Covid19 a eu des incidences multiples dont les impacts seront mesurables sur les années 2021 et 2022.

Focus sur les postes de coûts (hors main d'œuvre), les facteurs d'inflation et leurs impacts sur la filière française

Énergie

Freins à l'inflation : L'hiver 2021-2022 fut particulièrement doux.

Accélérateurs de l'inflation :

Suite à la reprise économique depuis le second semestre 2021, la demande en énergie subit des tensions.

L'état des stocks de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) en Europe est au plus bas. À cela s'ajoute, des tensions géopolitiques avec la Russie réduisant ses exportations vers l'Europe.

Le **prix du marché de l'électricité est corrélé au prix du GNL** et du charbon en raison de ce prix lié au coût des « derniers MWh produits lors des pics de consommation » (souvent ceux produits par les centrales au GNL et à charbon).

Impacts sur la filière Horticole Ornementale en France :

Le chauffage des serres en horticulture peut représenter entre 5 à 12 % des coûts totaux¹¹. L'approvisionnement national moyen pour les serres chauffées est de 45 % gaz naturel, 32 % fioul et 15 % butane-propane¹². Certains horticulteurs enregistrent des augmentations de 300 à 400 % du prix du gaz pour leurs contrats 2022/2023 comparé à 2020.

L'électricité utilisée pour les lumières peut représenter entre 10 % et 30 % du coût de fonctionnement d'une serre. La France reste compétitive dans le coût de l'électricité et maîtrise son inflation.

11. Source : Philippe MAUGUIN Ingénieur en chef du GREF – 2016

12. Source : Astredhor - SYNTHÈSE : SERRES ET ÉNERGIE, RETOURS D'EXPÉRIENCES en 2017
LES ÉTUDES de FranceAgriMer 2022 / **HORTICULTURE** / 8

Transport

Freins à l'inflation : L'activité de transport routier est assez stable en Europe.

Accélérateurs de l'inflation :

Les transports internationaux (maritimes et aériens) sont en tension suite à la reprise économique.

Le coût du transport maritime est en augmentation exponentielle en 2021 avec un coût d'expédition d'un conteneur de 40 pieds passant de 1 300 \$ avant la pandémie à 9 500 \$ en 2022.

Le coût du transport routier va très fortement augmenter en 2022, avec la hausse du prix du gazole, la hausse du coût de péage, la hausse des frais de détention des véhicules et la hausse de salaire (prévue entre 3 et 5 %).

Impacts sur la filière Horticole Ornementale en France :

La production française est essentiellement transportée par le transport routier et plus rarement via le transport maritime et aérien. Par manque de chauffeurs dans le TRM¹³ et de priorité stratégique des transporteurs envers la filière Fleurs & Plantes, il pourrait y avoir un manque d'offre de transport/ligne et un manque de concurrence pour réguler les prix des prestations de transport.

Emballage

Freins à l'inflation : La recherche de solutions de substitutions et la montée en puissance du recyclage.

Accélérateurs de l'inflation :

La reprise économique en Chine et aux USA entraîne des tensions.

La Chine consomme de plus en plus de cartons issus de « fibre vierge » et moins de cartons de recyclage.

L'explosion de la livraison à domicile entre 2020 et 2021 et la recherche d'alternatives au plastique a entraîné une surconsommation de carton.

Impacts sur la filière Horticole Ornementale en France :

La filière est encore très dépendante des pots plastiques avec un opérateur leader PUM.

La part du plastique recyclé dans la poterie plastique est de plus en plus importante, ce qui pourrait limiter à terme l'augmentation de la matière vierge.

Certains opérateurs observent aussi une tension sur la disponibilité de plastique à recycler, avec la nécessité parfois d'importer de la matière de l'Allemagne et du nord de l'Europe.

Plants et supports et engrais & PPP

Freins à l'inflation : Une baisse recherchée du nombre de traitement et une stabilité du prix des PPP.

Accélérateurs de l'inflation :

De nombreuses importations sont impactées par les coûts du pétrole, transport et shipping.

La demande en substrat est en constante augmentation (Asie et Europe), notamment celle du substrat hors sol au niveau du particulier (effet Covid19) avec de plus en plus d'utilisation dans la production de floriculture et plantes à feuillage, de cultures de fruits rouges, de légumes et de jeunes plants.

Certaines productions de plants/plantules ont augmenté entre 5 % (plantules) et 30 %

13. Transport Routier de Marchandise

(ex. pépinière) par rapport à 2020. Cela crée des tensions.

Le prix des intrants est en forte augmentation entre 2020 et 2021¹⁴. C'est le prix des engrais qui augmente le plus fortement sur un an avec + 30 %.

Impacts sur la filière Horticole Ornementale en France :

Les horticulteurs français semblent utiliser de moins en moins de fertilisants, faute de disponibilité (ammonitrate), contrairement à d'autres pays qui semblent avoir plus facilement accès à ces engrais (Pays-Bas et Allemagne).

Les milieux de culture représentent de 8 à 12 % des coûts de production pour la plupart des cultures en pot et des plantes à massif.

Autres : acier, verre, etc.

Accélérateurs de l'inflation :

Depuis la reprise de 2021, une tension internationale sur les matériaux de construction (acier, verre, bois, aluminium) provoque une inflation sur les prix. La Chine et les États-Unis absorbent toutes les matières premières disponibles créant une pénurie en Europe.

En 2021, l'organisation horticole néerlandaise de constructeurs de serre AVAG alerte sur l'obligation de répercuter les hausses des matériaux dans le coût des serres.

Impacts sur la filière Horticole Ornementale en France :

Les coûts de construction de serre et d'équipement ont tendance à fortement augmenter. Il est possible que certains horticulteurs/opérateurs retardent des investissements.

Ont contribué à ce numéro :

KloroBiz

Unité filières végétales spécialisées/Service Analyse
économique des filières

Renseignements : salome.sengel@franceagrimer.fr

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR

14. Source : Agreste – total agriculture